154771 - Il fait une aumône dans l'espoir qu'elle lui permettra d'obtenir l'absolution de tous ses péchés

question

Si quelqu'un vous ment en vous disant que tous vos péchés vont vous être pardonnés et que vous redeviendrez comme au jour de votre naissance, pourvu que vous vous acquittiez de la zakat chaque mois. Si ensuite vous demandez à votre interlocuteur de vous donner un argument et s'il en invente un et que vous commenciez sur cette base à faire ce qu'il vous a recommandé, si cela est inexact et si vous avez cherché et trouvé que l'argument avancé est inexact, auriez vous obtenu le pardon de vos péchés? Je pose la question parce que cela est arrivé à bon nombre de gens.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Quant à celui qui a délibérément menti au détriment d'Allah et de son Messager, il est menacé d'aller en enfer. D'après Abou Hourayra (P.A.a) le Messager d'Allah (Bénédictin et salut soient sur lui) a dit: Que celui qui ment sur moi se répare à occuper sa place en enfer. (Rapporté par al-Boukhara,110 et Mouslim,2).

Certains qui mentent pour un motif religieux pensent bien faire surtout quand leurs actes relèvent du chapitre des vertus et des choses à faire désirer ou craindre. An-Newari (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « Il n' y a aucune différence à propos du fait de mentir sur le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) entre ce qui relève des dispositions légales et ce qui n'en relèvent pas mais concerne les choses à faire désirer ou craindre, les sermons et autres choses. Car tout cela est interdit parce que faisant partie des péchés majeurs et les choses les plus odieuses selon le consensus des musulmans dont l'avis compte, à l'exception des Karamiyya,

une secte hérétique qui soutient faussement qu'il est permis d'inventer des hadiths pour faire désirer ou craindre des pratiques..Beaucoup d'ignorants les ont suivis, notamment des gens qui se réclament de l'ascèse et sont considérés comme tels par des ignorantsde leur espèce.

Ces propos qu'il ont inventés et utilisés comme argument relèvent d'une ignorance extrême et de la plus grande inattention car ils indiquent qu'ils sont très loin de posséder la moindre connaissance à propos des règles de la charia. Ils y ont rassemblé un ensemble d'erreurs qui convient à leurs vils esprits et à leur entendement corrompu et éloigné de la vérité. Ils se sont écartés de la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance (Coran,17:36). Ils se sont opposé encore à des hadiths clairs et concordants corroborant d'autres hadiths clairs et concordants concernant l'aggravation du faux témoignage. Ils se sont en outre opposé aux autorités religieuses reconnues (par tous) à côté d'autres arguments sûrs relatifs à l'interdiction du fait de mentir sur son prochain à plus forte raison sur celui dont la parole a force de loi parce que traduisant une révélation (divine). A regarder leurs propos, on s'aperçoit qu'ils constituent un mensonge sur Allah car Allah dit (à propos du Prophète): : «et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; .ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée » (Coran,53:3-4)» Extrait de charh Mouslim,1/70-71).

Ce qui repose su un faux fondement est faux. Quiconque accomplit une pratique cultuelle ou un acte d'obéissance en croyant que cela lui génère une récompense déterminée puis s'aperçoit qu'il n'en est pas ainsi, n'aura pas la récompense espérée car récompense et rétribution proviennent d'Allah et ne peuvent être obtenues grâce à l'application de hadiths faibles ou apocryphes.

Ce qui ne veut pas dire que l'auteur de la pratique fondée sur de tels hadiths commet un péché. En effet, un hadith rapporté par Abou Hourayra (P.A.a) nous apprend que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Le péché qui résulte de l'application d'un avis fondé sur l'ignorance incombe non pas à celui qui applique l'avis mais à celui qui l'a émis. (Rapporté PAR Abou Daoud,3657 et par Ibn Madja,53 et jugé bon par cheikh al-Albani dans Sahih al-Djami', 6069.

L'auteur de l'aumône sera récompensé pour son acte. L'aumône reste une des causes du pardon des péchés. Quant à l'obtention du pardon de tous les péchés, Allah le sait mieux.

Cheikh al-islam , Ibn Taymiya dit à propos de celui qui accomplit des actes d'obéissance innovés: « Nul doute que celui qui les accomplit en se fondant sur une interprétation ou selon un effort personnel de fructification des textes ou par imitation, sera récompensé en fonction de sa bonne intention et de la partie légale de l'acte. La partie innovée lui sera pardonnée si, en menant un effort de réflexion ou en imitant une autorité, il avait une excuse. De même, tous les avantages mentionnés peuvent se réaliser en raison du fait que, même si l'acte en lui-même est innové, son espèce reste instituée. C'est comme le jeûne, le dhikr, la récitation, la génuflexion, la prosternation, la bonne intention dans le culte rendu à Allah , dans l'acte d'obéissance et dans l'invocation. Les aspects réprouvés de l'acte (innové) n'entraîneront pas leurs effets grâce au pardon divin obtenu parce que l'auteur de l'acte s'était fondé sur un effort d'interprétation personnel ou sur l'imitation de quelqu'un ..Ceci est valable pour tous les avantages attribués à certaines innovations réprouvées. Ce qui n'empêche qu'elles restent réprouvées et interdites et doivent êtres remplacées par des actes institués et exempts d'innovations. Iqtidah as-Sirat al-Moustaquim, p. 290.

Allah le sait mieux.